

# Lexique

## ABATTEMENT FISCAL

Fraction du revenu global d'actions françaises échappant à toute taxation. Il est actuellement de 1 525 € annuels par personne et de 3 050 € pour un couple.

## ACTIF

Ensemble des titres et des disponibilités entrant dans la composition d'un portefeuille de SICAV ou de FCP. Il est valorisé sur la base des prix constatés sur les différents marchés concernés.

## ACTION

Titre de propriété représentatif d'une part du capital d'une société ou de l'actif d'une SICAV.

## AMF

Autorité des Marchés Financiers. Il s'agit d'une autorité administrative indépendante créée en 2003, chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières (ou en autres placements donnant lieu à appel public à l'épargne), à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés financiers.

## AVOIR FISCAL

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'avoir fiscal sur les dividendes est remplacé par un abattement. Il est de 40 % pour les dividendes perçus en 2006. Les actionnaires bénéficient également d'un crédit d'impôt (en compte titres ou PEA) égal à la moitié du dividende perçu dans la limite de :

- 115 € par foyer fiscal pour les célibataires, veufs ou divorcés,
- 230 € par foyer pour les couples mariés ou pacés soumis à imposition commune.

## CAC 40

Indice de la Bourse de Paris calculé à partir des 40 valeurs les plus actives de la Place de Paris.

## CALL (option d'achat)

Sa détention donne droit d'acheter l'action support (sur laquelle porte l'option) à un prix fixé (le prix d'exercice), jusqu'à une date donnée (l'échéance).

## CAP

Opération qui permet à un emprunteur à taux variable de se prémunir contre une hausse des taux au-delà d'un niveau donné, sur une période donnée. Le bénéficiaire de cette garantie acquitte une prime, fonction du montant du capital nominal couvert contre la hausse des taux.

## CAPITALISATION

Au lieu d'être versés au porteur, les coupons ou dividendes sont automatiquement réinvestis dans le portefeuille de la SICAV ou du FCP. Cette mesure permet une exonération des dividendes, intérêts et autres produits. Avec la capitalisation, le bénéfice de l'avoir fiscal est perdu. Certains OPCVM se sont dédoublés, afin de laisser le choix du régime au souscripteur (capitalisation ou distribution).

## COUPON

Droit de l'épargnant à encaisser une somme correspondant aux dividendes d'actions et aux revenus d'obligations.

## FLOOR

Opération inverse du Cap qui permet de se prémunir contre la baisse d'un taux en deçà d'un niveau donné sur une période donnée.

## DIVIDENDE

Revenu que procure une action.

## DURÉE DE PLACEMENT CONSEILLÉE

Chaque produit est, selon le risque encouru, censé avoir une durée minimale de détention : d'un jour à plusieurs mois pour le court terme et de plusieurs années pour le long terme avec des périodes intermédiaires pour le moyen terme.

## EUROLIST EURONEXT

Dans un souci de simplification et de lisibilité, tous les instruments financiers qui étaient jusque là négociés sur les Premier, Second et Nouveau marchés sont désormais juridiquement négociés sur l'Eurolist d'Euronext.

Cette liste unique, l'Eurolist d'Euronext, regroupe sur Euronext Paris depuis février 2005 toutes les valeurs françaises et étrangères cotées à Paris sur les Premier, Second et Nouveau Marchés.

## FCP

Fonds Commun de Placement. Il s'agit d'une copropriété de valeurs mobilières gérées par un gestionnaire pour le compte de porteurs de parts (nominatives). À la différence des SICAV, les FCP n'ont pas de personnalité juridique. Ils sont constitués de parts alors que les SICAV émettent des actions.

## INDICE BOURSIER

C'est le thermomètre du marché. À l'image de l'indice des prix, l'indice boursier reproduit les variations en hausse ou en baisse du marché calculées d'après un échantillon de valeurs représentatives du marché. L'indice CAC 40, par exemple, est l'indice de référence de la Bourse de Paris. Les bourses étrangères ont aussi leur indice : Dow Jones pour New York, Nikkei pour Tokyo et FT 100 pour Londres.

## LIQUIDITÉ

La liquidité d'un placement est sa capacité à se convertir plus ou moins vite en argent liquide. Les SICAV, par exemple, sont assez liquides car on peut les vendre du jour au lendemain.

## MARCHÉ MONÉTAIRE

Marché des capitaux à court terme ou marché de l'argent au jour le jour.

## MARCHÉ OBLIGATAIRE

Il permet le placement des émissions nouvelles d'obligations auprès des investisseurs et la négociation des obligations déjà émises avant leur échéance prévue de remboursement.

## MARCHÉ OFFICIEL

Il regroupe le SRD et le Marché au Comptant.

## MATIF

Marché à Terme International de France. Marché sur lequel sont traités des contrats à terme négociables. Il permet à un gérant de se prémunir contre les risques de variation excessive des taux d'intérêt. Il peut également permettre de dynamiser le portefeuille en profitant d'opportunités.

## MONEP

Marché des Options Négociables de Paris. Marché où s'échangent les options sur actions et sur l'indice CAC 40.

## OBLIGATION

C'est un titre représentatif d'une créance sur une société ou une institution (l'Etat par exemple) émettrice d'un emprunt. En contrepartie de son prêt, le souscripteur reçoit chaque année des intérêts qui peuvent être fixes, variables ou indexés.

## OPCVM

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières. Ce terme est utilisé pour désigner les SICAV et les FCP.

## PEA

Plan d'Épargne en Actions. Cadre juridique permettant de bénéficier d'une fiscalité avantageuse pour les souscriptions d'actions ou d'OPCVM d'actions françaises.

## PLUS-VALUE

Gain en capital égal à la différence entre le prix de cession d'un titre, d'une action de SICAV ou d'une part de FCP, et son prix d'achat (compte tenu des frais).

## PROSPECTUS

(anciennement notice d'information). C'est le document qui doit obligatoirement être remis à tout acquéreur d'actions de SICAV ou de parts de FCP. Ce document doit comporter l'agrément de l'AMF.

## PUT (option de vente)

L'achat d'un Put donne le droit de vendre l'action support (ou un autre support) au prix d'exercice jusqu'à l'échéance.

## SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable. Son objet principal consiste à gérer un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, titres monétaires) pour le compte des souscripteurs. Le capital est divisé en un certain nombre d'actions représentant chacune une fraction de l'ensemble du capital et pouvant être négociées quotidiennement auprès de l'établissement dépositaire.

## TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES (TCN)

Titres négociables sur le marché monétaire par tous les agents économiques. Ils représentent des emprunts émis par des entreprises (Billets de Trésorerie : BT), par des Banques (Certificats de Dépôts Négociables : CDN), des organismes financiers (Bons des Institutions et Sociétés Financières : BISF) ou l'Etat (Bons du Trésor : BTAN et BTF).

## VALEUR LIQUIDATIVE

Elle s'obtient en divisant l'actif net d'un OPCVM par le nombre d'actions ou de parts en circulation.